

APPEL A PROJETS 2026

CONTRATS DOCTORAUX

Lancement de l'appel : Mercredi 11 février 2026

Clôture : Vendredi 24 avril 2026

Résultats : Mercredi 3 juin 2026

Acceptation du contrat : Mardi 10 juin 2026

Prise de fonction : au plus tard le 1^{er} décembre 26

RÉSUMÉ

L'École Universitaire de Recherche pluridisciplinaire **SPECTRUM** d'Université Côte d'Azur, spécialisée en sciences fondamentales et en ingénierie, lance son **appel à projets recherche 2026** pour l'attribution de **contrats doctoraux**.

Dans ce cadre, l'Ecole SPECTRUM soutiendra des projets de recherche d'excellence, en accordant une attention particulière aux **projets interdisciplinaires, internationaux et à fort potentiel de rupture scientifique et/ou de développement technologique** en finançant :

- **6 demi-contrats doctoraux** dans les domaines suivants : mathématiques, physique, astrophysique, sciences de la Terre, chimie et ingénierie ;
- **1 contrat doctoral** spécifiquement fléché sur les technologies quantiques.

OBJET DE L'APPEL A PROJETS (AAP)

L'École Universitaire de Recherche pluridisciplinaire SPECTRUM s'appuie sur l'excellence de ses laboratoires pour offrir **une formation de qualité en Master et Doctorat dans des domaines scientifiques variés.**

Cet appel à projets, mené avec le soutien du **programme IDEX UCAJEDI** et **en collaboration avec le projet ANR QuanTEdu-France**, a pour objectif de financer :

- **6 demi-contrats de thèse de 3 ans chacun**, inscrits dans les thématiques de l'école et cofinancés par un partenaire à hauteur minimal de 50%.
- **1 contrat doctoral de 3 ans en technologies quantiques**, avec une charge d'enseignement obligatoire de 64 heures (incluant vulgarisation scientifique autour du quantique) financée par le projet ANR QuanTEdu-France, **avec ou sans co-financement complémentaire**.

RÈGLEMENT DE L'AAP

I) CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- L'équipe d'accueil doit appartenir au périmètre des laboratoires rattachés à l'École SPECTRUM.
- Dans le cas des contrats doctoraux co-financés par notre école, un cofinancement à hauteur minimal de 50% est requis (72 k€ minimum). Le cofinancement devra obligatoirement être reversé vers Université Côte d'Azur (UniCA). La convention de versement ou la convention de recherche devra être établie au préalable et signée un mois avant la prise de fonction du/de la doctorant(e) embauché(e) par UniCA.
- Dans le cas du contrat doctoral centré sur les technologies quantiques, le co-financement est fortement encouragé mais non obligatoire.

II) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Le projet de thèse doit satisfaire au moins l'un des critères suivants :

- ◆ Bénéficier d'une ouverture à l'international, avec une collaboration forte (co-direction de thèse) avec une université étrangère.



- ◆ Démontrer un lien industriel et/ou de potentiels développements industriels innovants.
- ◆ Être interdisciplinaire dans le périmètre de l'école (entre deux ou plusieurs laboratoires) ou sur le périmètre d'UniCA.
- ◆ Être disruptif de façon à faire l'objet d'un dépôt aux appels à projets ANR ou ERC durant la thèse ou au plus tard, à la fin de la thèse.

Dans l'évaluation de cet AAP seront pris en compte tous les points suivants :

- **La qualité scientifique du projet présenté** (Cf. pièces à fournir pour le projet de recherche - article IV ci-après de l'AAP).
- **La qualité de l'encadrement** (Cf. pièces à fournir par l'encadrant(e) - article IV ci-après de l'AAP. La disponibilité du/des encadrant(e.s) par rapport aux autres encadrements en cours sera également un facteur d'appreciation).
- **L'excellence des candidats potentiels** (Cf. pièces à fournir par le/la candidat(e) - article IV ci-après de l'AAP).

III) PROCESSUS DE SELECTION

Le processus de sélection des projets et des candidat(e)s se déroule en deux phases distinctes :

1) Phase de présélection

- Examen des dossiers soumis par une sous-commission du CoSP de l'école avec la collaboration de membres de QuantAzur pour le financement concerné.
- Sélection des projets répondant aux critères d'excellence scientifique et d'éligibilité.
- Audition des encadrant(e)s de thèse (par les membres de la sous-commission de l'école et de l'institut QuantAzur pour le financement concerné).

2) Phase de sélection

- Auditions des candidat(e)s doctorant(e)s retenus pour chaque projet (*par le/la responsable du champ disciplinaire concerné de l'École Doctorale Sciences Fondamentales et Appliquées et sa direction*).
- Validation par les Comités de pilotage de l'école et de l'institut QuantAzur.

IV) LISTE DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER

Le dossier doit être rédigé **en anglais** et doit impérativement être constitué des pièces suivantes concaténées en un seul fichier PDF veillant à bien respecter l'ordre suivant :

- **Concernant le projet de recherche**

- ◆ Un résumé du projet en une demi-page.
- ◆ Une description détaillée de 6 pages maximum (incluant enjeux, originalité, faisabilité technique prenant en compte la durée du contrat de 3 ans, les étapes clés du projet, l'éventuel potentiel de développement industriel innovant). La bibliographie sera annexée.
- ◆ Une lettre d'engagement du co-financeur qui spécifie que :
 - Le versement des fonds vers UniCA sera effectif en cas de succès à cet AAP et en précisera la temporalité (en fonction de date de démarrage de la thèse). A ce titre, préciser la provenance des fonds et le mandat de gestion le cas échéant, ainsi que la date de fin d'éligibilité de la dépense.
 - Le montant minimal du cofinancement du contrat accordé sera égale ou supérieure à 72k€ si des frais de gestion doivent s'appliquer (à hauteur maximale de 20%).

En cas d'impossibilité ou de toutes informations complémentaires, veuillez prendre attache auprès de la direction de l'école (eur-spectrum.direction@univ-cotedazur.fr).

- **Concernant l'encadrement**

- ◆ Le CV de l'encadrant et de l'éventuel co-encadrant (2 pages maximum par CV) indiquant l'obtention de l'HDR.
- ◆ La liste des principales publications au cours des 3 dernières années et portage des projets dans les domaines visés.
- ◆ La lettre de recommandation du directeur du laboratoire ou de l'équipe qui aura la responsabilité d'accueillir la personne sélectionnée.

- **Concernant le candidat (date butoir le 10 mai 2026)**

- ◆ Le(s) CV du/de la/des candidat(es) potentiel(les) avec nom en indiquant le classement préférentiel (celui/celle sur liste principale et liste complémentaire)
- ◆ Les relevés de notes de M1 et M2 et classement (si applicable) de licence et de master.
- ◆ La lettre de motivation (1 page).
- ◆ Deux lettres de recommandation.

Il conviendra de préciser sur la page de garde du dossier quel type de financement est visé. Les dossiers incomplets à la date du 24 avril 2026 ne seront pas pris en considération (*exception faite des documents relatifs au candidat qui sont à transmettre au plus tard le 10 mai 2026 via l'e-mail eur-spectrum.aap@univ-cotedazur.fr*).

CALENDRIER DE L'APPEL

- 11 février 2026 : lancement de l'appel.
- **24 avril 2026** : date limite de réception des dossiers (identique à celle du concours aux contrats doctoraux ministériels d'UniCA).
- **10 mai 2026** : date limite de réception des CV des doctorant(e)s candidat(e)s au contrat doctoral.
- 14 mai 2026 : notification des projets présélectionnés pour l'audition des encadrants de thèse.
- **Du 20 au 22 mai 2026** : auditions des encadrants des projets présélectionnés.
- 22 mai 2026 : notification du classement final aux porteurs de projet.
- **Le 28 mai 2026** : auditions (éventuellement par visioconférence) des candidats au contrat doctoral avec le/la responsable du champ disciplinaire concerné de l'EDSFA.
- 3 juin 2026 : notification aux candidats de l'attribution du contrat doctoral.
- **10 juin 2026** : date limite d'acceptation du contrat doctoral.
- 11 juin 2026 : affichage et communication des résultats.

MODALITÉS DE SOUMISSION

- Les dossiers de candidature soumis devront être signés par le Directeur/la Directrice de l'Unité de Recherche du porteur de projet.
- L'ensemble des documents demandés devra être rassemblés et concaténés dans un seul fichier PDF dénommé selon le schéma suivant : *NOM du porteur_Acronyme du projet_2026.pdf*
- Les dossiers de candidature doivent être déposés complets sous la plateforme Nuxeo avant la date limite de réception **en cliquant sur ce lien.**

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET DE FINANCEMENT

- Contrats à durée déterminée de trois ans avec prise d'effet au plus tard au 1^{er} décembre 2026. En cas d'impossibilité, veuillez prendre attache auprès de la direction de l'école (eur-spectrum.direction@univ-cotedazur.fr).
- L'employeur sera Université Côte d'Azur (UniCA). **L'intégralité des cofinancements devront donc être reversés à UniCA.** En cas d'impossibilité, veuillez prendre auprès de la direction de l'école (eur-spectrum.direction@univ-cotedazur.fr).
- **La convention de versement ou la convention de recherche devra être signée avant la date de démarrage de la thèse.**
- L'école SPECTRUM apporte un co-financement à hauteur de **72 000 €**. Le porteur du projet devra assurer un co-financement à hauteur de 50% minimum, en sus de potentiels frais de TVA (20%) ainsi que de potentiels frais de gestion additionnels pouvant aller jusqu'à 20 %.
- L'étudiant devra impérativement résider à proximité du laboratoire d'accueil pendant la durée du contrat (exception faite des cotutelles). Le lieu de résidence doit ainsi permettre de se rendre quotidiennement au laboratoire.
- Le montant du salaire brut mensuel sera approximativement de 2800€ brut.

NON CUMUL

Ces contrats doctoraux individuels ne sont pas cumulables avec d'autres financements.

Les candidats retenus devront donc travailler à 100% de leur temps sur le projet de recherche sélectionné, exception faite pour des charges éventuelles d'enseignement dans les formations de l'école et obligatoires à hauteur de 64h équivalent TD par an pour le/la/les doctorant(e.s) recruté(e.s) sur la thématique des technologies quantiques.

CHANGEMENT DE SITUATION

Le cas échéant, il appartiendra à la personne recrutée de notifier tout changement de situation administrative qui pourrait intervenir pendant la durée de son contrat (notamment en cas de recrutement en CDI ou comme fonctionnaire).

Contact : Amira Derouaz, chargée de gestion administrative et de projets : Amira.DEROUAZ@univ-cotedazur.fr / 04 89 15 00 33

ANNEXE

AUTORISATION POUR
DROIT À L'IMAGE / CESSION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné·e (Prénom NOM) :

Demeurant :

Courriel :

Numéro de mobile :

Déclare avoir 18 ans ou plus et pourvoir signer ce formulaire en mon nom.

- 1)** Autorise
N'autorise pas

Université Côte d'Azur, au travers de son École Universitaire de Recherche SPECTRUM, ci-après dénommée
« Université Côte d'Azur »

à me filmer ou me photographier à l'occasion de l'ensemble des activités pédagogiques et de recherche de l'École SPECTRUM (textes, sons, images) en vue d'une reproduction sur tout type de publication dans le but d'une conservation, diffusion et/ou représentation par télédiffusion en direct ou en différé sur tout ou partie des différents supports de communication externe ou interne d'Université Côte d'Azur, actuellement disponibles ou à venir et dont la liste figure ci-dessous :

- Site internet d'Université Côte d'Azur ;
- Supports papiers, informatiques, pédagogiques et numériques ;
- Présence lors d'évènements ;
- Publicité ayant pour objet la promotion d'Université Côte d'Azur et associés.

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, étudiants, enseignants, etc.).

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans et est accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d'information, de formation, d'enseignement et de recherche.

Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

- 2)** M'engage à faire mes meilleurs efforts, au cours de l'année universitaire, pour donner un interview (radiophonique, audiovisuelle ou écrite) et/ou témoignage (évènementiel).

Fait en 1 exemplaire à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Le/larécipiendaire du contrat doctoral.

Conformément au règlement général de protection des données, entré en application depuis le 25 Mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données en vous adressant au Délégué à la Protection des Données : dpo@univ-cotedazur.fr.